

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU GAL GÉVAUDAN-LOZÈRE

18 octobre 2017 à La Canourgue

Assistaient à la réunion :

Les membres du GAL titulaires :

Madame Patricia BREMOND : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Marcel MERLE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Jacques BLANC : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur Jean-Paul POURQUIER : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur Pierre LAFONT : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Jean-Noël BRUGERON : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : MFR Ecole forestière Javols
Monsieur Pierre HUGON : Agence départementale d'information sur le Logement
Madame Marie-Dominique AULAS : Familles actives Banassac
Monsieur Arnaud JULIEN : Fédération Départementale de Chasse
Monsieur Loïc ROSSIGNOL : COPAGE

Les membres du GAL suppléants :

Monsieur Gilbert FONTUGNE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Philippe SCHAAB : OC'TEHA
Monsieur Michel VALETTE : Comité départemental Olympique et sportif
Monsieur Christian ODDOUX : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Madame Nelly SAVAJOL : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
Madame Patricia SOUCHON : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Monsieur Frédéric VALETTE : Chambre d'Agriculture de la Lozère

Etaient excusés :

Monsieur Rémi ANDRE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Emmanuel CASTAN : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
Monsieur François BICHON : Communauté de communes des hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Bernard BASTIDE : Communauté de Communes des hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Vincent BARDOU : Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux
Monsieur Jean-Louis ROUVIERE : SELO
Monsieur Yves DHOMBRES : Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
Madame Delphine OUSTRY : Association de Lozère
Monsieur Vincent BONNET : Jeunes Agriculteurs de Lozère
Madame Eve BREZET : CAUE Lozère
Monsieur Henri BOYER : Conseil départemental de la Lozère
Monsieur Alain ASTRUC : Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac
Monsieur Sébastien BLANC : ESH Lozère Habitation
Monsieur Charles CAPLAT : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Madame Sophie MALIGE : Conseillère départementale de la Lozère
Madame Mari thé ALLANCHE : Représentante de la délégation départementale des foyers ruraux
Madame Brigitte DONNADIEU : Présidente de l'ADDA Scènes Croisées
Monsieur Francis PEYRE : UPIL MDEF Lozère
Monsieur Francis COURTES : Mission Locale de la Lozère
Madame Christine VALENTIN : Chambre d'Agriculture de la Lozère
Monsieur Sébastien POMMIER : Le Clos du Nid
Madame Sophie PANTEL : Présidente du Conseil départemental de la Lozère
Madame Carole DELGA : Présidente de la Région Occitanie

Etaient également présents :

Madame Annick JAVOUREZ : Mission Europe du Conseil départemental de la Lozère
Madame BOIRAL : Animatrice des Jeunes Agriculteurs de la Lozère
Monsieur Jérôme SAUVENT : Direction Départementale des Territoires de la Lozère
Monsieur Fabien BLANC : Direction Départementale des Territoires de la Lozère
Madame Céline DUBARLE : Animatrice Leader
Madame Gaëlle LAURENT : Animatrice-Coordnatrice Leader
Monsieur Guillaume BONICEL : Gestionnaire Leader

Jacques BLANC, Président du GAL Gévaudan-Lozère accueille l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence à cette réunion du comité de programmation.

Le Président propose d'adoption du compte-rendu de la séance, précédente et a été validé à l'unanimité.

Le Président constate ensuite :

- que le nombre de membres présents, titulaires et suppléants, satisfait à la règle du double quorum
- et que dans ces conditions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président Jacques BLANC propose alors de débiter la réunion. Il informe les membres présents de l'ordre du jour :

- **Actualités programme Leader 2014-2020**
- **Focus sur la coopération dans Leader**
- **Sélection et programmation des dossiers**

1. Actualités programme Leader 2014-2020 :

a) Mise en paiement des dossiers :

Mesure 19.4 (animation du GAL) :

Gaëlle LAURENT a pris la parole pour annoncer que le versement du solde de l'animation prendrait du retard car une feuille de calcul doit être validée par l'Agence de Service et de Paiement au niveau régional. Cependant, les demandes d'acomptes sont possibles pour l'animation 2017 mais sans l'édition des conventions.

b) Europe Post 2020 :

Retour d'expérience de Jacques BLANC au Comité des Régions :

Jacques BLANC rappelle qu'il a fait une proposition pour la consultation sur la PAC 2020 via le Comité des Régions dont il est coprésident.

Il a rappelé que suite aux événements en lien avec le Brexit, le budget de l'Union Européenne sera impacté à la baisse avec la perte d'un grand contributeur qu'est le Royaume-Uni.

Le budget de l'Union Européenne participe aussi à une politique de cohésion. Avec la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne la conséquence portera aussi sur une diminution du PIB moyen de l'Union et, la Région Languedoc

Roussillon qui été classée « Région en transition » ne le sera plus, qui plus est avec la fusion de Midi-Pyrénées qui avait un PIB plus important.

- Pilier 1 de la PAC :

Pour rappel la PAC est divisée en deux piliers, le premier pour les aides directes à la production, le second à destination notamment du développement local et du programme Leader.

La contribution de Jacques BLANC pour l'Europe post 2020 via le Comité des Régions porte sur un mécanisme qui a pour objectif de limiter la volatilité des prix des produits agricoles.

- Pilier 2 de la PAC :

La proposition a porté sur un maintien des programmes Leader dans les politiques européennes de l'après 2020 avec une possibilité éventuelle d'augmentation des budgets.

Jacques BLANC a rappelé que la Lozère avait été un des premiers territoires pour l'expérimentation de fonds européens à destination du développement rural (mesure du programme 5B). Aujourd'hui les fonds européens sont attribués par Groupes d'Action Locale avec l'autorité de gestion qui n'est plus l'État avec les DDT mais la Région avec le périmètre du Languedoc-Roussillon (car les conventions ont été signées en 2015 avant les fusions des Régions). Toutes les communautés de communes sont concernées par le programme Leader en Lozère.

Informations de Annick JAVOUREZ sur l'Assemblée Générale de Leader France :

Annick JAVOUREZ a fait un retour sur la réunion de Leader France à Strasbourg (pour le 20^{ème} anniversaire de l'organisation « Leader France » et dont Jacques BLANC est membre depuis le début). À cette occasion il a été exposé que la prochaine programmation Leader pourrait présenter des risques de retards. Il a été rappelé que Leader a pour leitmotiv l'expérimentation et que ce programme fait partie intégrante de la PAC avec les difficultés de mise en œuvre qui lui en incombe (retards de paiements, contrôles...). Une proposition a été faite pour séparer le programme Leader de la PAC afin de garantir une simplification des démarches et favoriser l'expérimentation par des projets de développement rural.

Il a été rajouté que le programme Leader serait reconduit pour l'après 2020.

La notion de lien rural-urbain a été mis en question afin de répondre aux besoins entre les métropoles et les territoires ruraux.

2. Focus sur la coopération dans Leader :

Gaëlle LAURENT énonce que la coopération Leader correspond à une fiche action dédiée avec 100 000€ de disponible (les fonds ne sont pas fongibles entre cette enveloppe et une autre).

L'objectif de la coopération consiste à :

- Echanger avec un autre territoire de projet pour trouver de nouvelles ressources et connaissances,
- Mener une réflexion commune sur une thématique choisie.

La dimension des projets doit se faire avec un Groupe d'Action Locale Européen ou territoire partenaire. Il est à noter qu'un partenariat ne peut pas se faire à une échelle départementale mais il reste possible de le faire avec un GAL voisin. Jacques BLANC met en avant un projet de coopération sur la précédente programmation sous forme d'un échange avec la Grèce sur la thématique de la valorisation du lait de brebis avec la feta. Un projet qui avait impliqué des acteurs du territoire avec notamment des responsables de la Chambre d'Agriculture.

Gaëlle LAURENT interpelle sur la nécessité d'avoir à minima un projet à échelle internationale pour la période de la programmation. Au final deux niveaux de coopération sont à envisager, l'échelle régionale et l'échelle internationale.

Pistes de thématiques :

Il a été proposé la possibilité de faire un projet de coopération avec le PNR de l'Aubrac notamment sur la thématique du sport de pleine nature avec un territoire de l'Autriche ou de l'Italie du Nord.

Lors d'un précédent comité de programmation, plusieurs membres du comité de programmation se sont inscrits pour participer à un groupe de travail sur la coopération. Ainsi il est proposé aux membres du comité de programmation de rapporter des thématiques de projets à développer pour une coopération avec une recherche de retombées économiques pour le territoire (il est exigé que le projet de coopération ait des retombées concrètes sur le territoire). La recherche de partenariats sera ensuite à envisager.

Méthodologie et calendrier :

Un séminaire régional est organisé les 6 et 7 décembre à destination des agents Leader afin d'appréhender les notions de coopération.

Il a été proposé aux membres du comité de programmation pour la fin d'année un groupe de travail (éventuellement le 14 décembre) pour définir les thématiques d'actions.

3. Sélection des dossiers :

3.1 Synthèse des dossiers :

Dossiers pour avis d'opportunité :

Fiche action	Nom du projet	Porteur de projet	Cout total prévisionnel	Montant Leader demandé
N°2	Etude prospective quant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap en Lozère	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale des établissements et services du handicap en Lozère	60 000€ (100%)	38 400€ (80% de l'AP)
N°3	Chapelle ST-JEAN-DU-BEDEL- Restauration peintures + panneau infos	Confrérie de la Pouteille et du Manouls	8 884 € (100%)	3 760€ (80% de l'AP)
N°3	Montée en gamme des gîtes de la Vialette	EURL Les Gîtes de La Vialette	66 214.25€ (100%)	15 891.42€ (80% de l'AP)
N°3	Aménagement du Point sublime	Commune nouvelle du Masegros Causses Gorges	61 497.25€ (100%)	24 599€ (50% de l'AP)

N°4	Reprise du fonds de commerce de Maison de la Presse à Aumont-Aubrac – Peyre en Aubrac	SARL SOBON	20 000€ (100%)	12 000€ (75% de l'AP)
N°4	Reprise de l'épicerie de Serverette	DENHEZ Fabrice	30 000€ (100%)	19 200€ (80% de l'AP)
N°4	Des histoires à cueillir et à replanter	Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère	21 100€ (100%)	13 504€ (80% de l'AP)

Le tableau précédent expose les dossiers déposés au GAL Gévaudan-Lozère inscrits à l'ordre du jour du comité de programmation du 18 octobre 2017.

Le tableau présente le coût total prévisionnel de chaque projet ainsi que le montant d'aide Leader sollicité avec le pourcentage correspondant à la part de fonds Leader par rapport à l'aide publique totale.

Dossiers pour programmation :

Fiche action	Nom du projet	Porteur de projet	Coût total prévisionnel	Aide publique totale	Montant Leader demandé
N°3	Location, vente, randonnée en VTT à assistance électrique	Aubrac Electro Velo	5 185.50€ (100%)	4 148.40€	3 192.20€ (76.95% de l'AP)
N°4	Aménagement d'une maison d'assistants maternels	Commune nouvelle du Massegros Causses Gorges	68 852.75€ (100%)	55 082.20€	18 004€ (32.69% de l'AP)

Les dossiers présentés dans le tableau-ci-dessus ont obtenu le rapport d'instruction régional et les financements Leader peuvent être programmés par le comité de programmation.

Gaëlle LAURENT a annoncé que les formulaires de paiement étaient disponibles mais que dans un premier temps les demandes d'acomptes sont à faire.

3.2 Maquette financière :

Fiche action	Enveloppe FEADER (base)	Montants Programmés le 20 juin 2017	Crédit FEADER disponible Octobre 2017		Montants sollicités Pour opportunité	Montants sollicités pour programmation	Enveloppe restante si programmation (Hypothèse)	
N°1	100 000€	0€	100 000€	100.00%	0€	0€	100 000€	100.00%
N°2	350 000€	29 000€	311 000€	88.86%	38 400€	0€	311 000€	88.86% 6
N°3	212 500€	4 101.60€	119 230.40€	56.11%	44 250.42€	3 192.20€	116 038.20€	54.60%
N°4	550 000€	10 699.77€	527 300.23€	95.87%	44 704€	18 004€	509 292.23€	92.60%
N°5	100 000€	0€	100 000€	100.00%	0€	0€	100 000€	100.00%
N°6	437 500€	75 204.24€	284 191.75€	64.96%	0€	0€	284 191.75€	64.96%

Gaëlle LAURENT présente l'enveloppe financière Leader par fiche action et la consommation financière qui en résulterait en cas de programmation des dossiers lors du comité de programmation du 18 octobre 2017.

Elle a présenté également le crédit FEADER disponible au mois de juin 2017 qui résulte des dossiers programmés lors du dernier Comité de programmation du 20 juin 2017. Il ressort que les projets déposés sur la fiche action n°4 sont plus importants, ce qui permet de faire un rééquilibrage notamment avec la fiche action n°3 fortement sollicitée en 2016.

3.3 Les projets :

- Etude clos du Nid

Ce projet se présente sous la forme d'une étude qui devra renforcer la capacité des établissements à se maintenir dans une trajectoire d'innovation sociale afin de préserver, voire de développer, les emplois locaux et attirer de nouvelles populations sur le territoire. La nouvelle approche, axée sur un accompagnement des usagers basé sur l'inclusion et la prise en compte des besoins et attentes de chacun, passera par la mise en œuvre d'une évolution culturelle prenant en compte les acteurs et politiques publiques ainsi que les dynamiques territoriales et le développement local. Cette adaptation devra renforcer l'attractivité du territoire tant sur l'aspect économique que sur la modernité des accompagnements proposés aux personnes en situation de handicap.

L'étude prospective sera réalisée par un cabinet spécialisé, mandaté à cet effet, dans le cadre d'une procédure adaptée de type « appel d'offre ». Une douzaine de cabinets spécialisé dans l'action prospective ont été mis en concurrence. Les cabinets « ALCIMED » et « FR Consultants » ont répondu à cette dernière. Elle prévoit une première projection à 5 ans, correspondant au futur probable, suivi d'une projection à 10-20 ans qui anticipera les évolutions du secteur médico-social à plus long terme,

en tenant compte des évolutions sociétales, environnementales, économiques et/ou réglementaires à venir.

Des objectifs stratégiques et partagés par les membres du GCSMS au regard du diagnostic territorial et des hypothèses d'évolution seront développés. Le rendu de l'étude visée devra distinguer les « variables significatives » et définir des scénarii d'évolution à partir desquels les membres du groupement pourront, à titre individuel comme à titre collectif, définir leurs stratégies et actions.

Jacques BLANC exprime le fait que ce projet permettra de répondre aux besoins de prise en charge institutionnelle globale sur le handicap avec des actions adaptées et ouvertes aux familles. De plus, selon lui, permettre aux personnes de séjourner au Pays du Gévaudan-Lozère, c'est leur consentir des perspectives meilleures en terme de qualité de vie et environnementale.

Ce projet a reçu deux offres, l'une avec une démarche participative mobilisant fortement les agents, l'autre plus élaborée en prenant soin de développer des propositions et scénarios en adéquations avec les futurs besoins de l'institution et du territoire.

7

La somme de Leader demandée est de 38 400€ et le comité de programmation a proposé une note de 15/20 correspondant à la proposition du comité technique.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Confrérie de la Pouteille et du Manouls : Chapelle ST-JEAN-DU-BEDEL- Restauration peintures + panneau infos**

Ce projet a pour objectif la conservation du patrimoine avec la remise en état de la chapelle de St-Jean-du-Bedel via une réfection à l'identique des peintures intérieures et la mise en place d'un panneau d'informations à l'extérieur. Cette chapelle est caractéristique de la vallée du Lot avec son toit de type PHILIBERT rappelant les coques de bateaux. L'intérêt également de cette remise en état est de pouvoir mettre en place des visites touristiques durant la saison estivale mais aussi d'organiser des cérémonies du culte.

Un sentier fléché à partir de l'ancienne RN9 sera mis en place jusqu'à Montjézieu.

Les travaux de peinture seront réalisés par un peintre des monuments historiques.

Un débat a porté sur la possibilité d'augmenter la note sur la question de la durée d'ouverture mais une opposition a été exprimée afin de tenir compte de l'avis du comité technique dans le but que le porteur de projet améliore son dossier.

La somme de Leader demandée est de 3 760€ et le comité technique a proposé une note de 10.71/20. Les membres du comité de programmation confirment la proposition du comité technique car des précisions sont à apporter sur la durée d'ouverture de la chapelle.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

▪ **EURL Les Gîtes de La Viallette : MONTEE EN GAMME DES GÎTES DE LA VIALETTE**

Gaëlle LAURENT a exposé le projet qui permettra de faire des travaux pour une montée en gamme de 3 à 4 épis pour 3 gîtes et 5 chambres d'hôtes afin de toucher un public plus large et d'étendre la clientèle sur toute l'année. Ce projet a été développé en s'inscrivant dans la stratégie de développement local du GAL Gévaudan-Lozère pour la montée en gamme des hébergements touristiques.

L'opération portera sur de la rénovation des bâtiments existants pour passer de 3 à 4 épis de la manière suivante :

- Réfection des salles de bains avec un mobilier plus contemporain
- Amélioration de la décoration des chambres
- Proposer en extérieur un sauna tonneau qui est un élément novateur et rare déniché au Canada
- Mettre en place un jacuzzi et son bain d'eau froide avec vision sur le parc (ces éléments sont fabriqués en bois en provenance de forêts en gestion certifiée dans le but de favoriser le développement durable). Les éléments seront chauffés avec des plaquettes de bois dans un intérêt écologique.

L'offre sera visible via un site internet dédié.

Des partenariats seront pérennisés avec les offices de tourisme de Sainte-Énimie et de La Canourgue afin de promouvoir l'offre.

Il a été évoqué que le cofinancement du Département intervient pour moitié avec celui de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn et qu'un règlement d'aide sera voté par le Conseil départemental le 23 octobre. Tous les projets d'hébergements touristiques avec avis favorable du comité de programmation devraient être financés. En somme la communauté de communes intervient à 10% du financement public rappelle Jean-Paul POURQUIER.

La somme de Leader demandée est de 15 891.42€ et le comité technique a proposé une note de 12.50/20, cependant les membres du comité de programmation ont pris en compte les propositions du projet notamment sur l'utilisation de chauffage à plaquettes de bois qui va au-delà des normes existantes et ont donc proposé la note de 13.21/20.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Commune nouvelle du Masegros Causses Gorges : Aménagement du point sublime**

La commune nouvelle Masegros Causses Gorges souhaite développer les pratiques liées aux activités de pleine nature sur son territoire, notamment dans le but de diversifier son offre touristique. Le projet consiste à aménager trois sites de manière complémentaire pour faciliter la pratique du VTT et de la spéléologie amateur. Les aménagements envisagés sont :

- L'installation en période estivale d'un point d'accueil multisports sur le site emblématique du Point sublime, avec un chalet permettant à la fois le stockage et la location de VTT, d'être un relais local de l'OTI de la CC Aubrac Lot Causses Tarn et d'être un point de vente de produits locaux
- L'aménagement d'une « via souterraine » sur le site des Baumes chaudes pour favoriser la pratique de l'escalade souterraine et permettre l'accès aux grottes pour un public amateur
- L'aménagement d'un espace Enduro VTT entre le Point Sublime et le Cirque des Baumes

La complémentarité de ces équipements devrait permettre à la fois la diffusion de ces activités de pleine nature auprès d'un grand public ainsi que le renouvellement de l'offre touristique du territoire, tout en mettant en avant les ressources paysagères et patrimoniales.

À noter que ce projet avait été initialement retenu dans le cadre de la stratégie « Pôle de Pleine Nature Gorges du Tarn ».

Jean-Paul POURQUIER met en avant que des évolutions devraient être apportées notamment avec un échange avec le Comité départemental de spéléologie. À l'origine ce projet avait été envisagé dans le projet de Pôle de Pleine Nature des Gorges du Tarn.

Les services de l'État ont donné un accord de principe pour le financement de ce projet avec des fonds DETR sous réserve que le plan de financement soit complet.

Il a été évoqué la consultation de la CDESI pour mettre en place le parcours de VTT enduro dans l'objectif d'éviter les conflits d'usage. De plus il a été demandé à ce que la fédération départementale de spéléologie soit rencontrée pour définir les modalités de mise en place de la via souterraine. La consultation du CAUE a été préconisée si le chalet doit être mis en place sur le site

Michel VALETTE a rappelé qu'il y avait un risque de nuisances sonore et que le projet devait être d'avantage travaillé notamment avec un club de cyclisme.

Le comité technique a proposé une note **de 10.71/20 à ce projet qui sollicite la somme de 24 599€ de Leader.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

- **SARL SOBON : Reprise du fonds de commerce de Maison de la Presse par la SARL SOBON à Aumont-Aubrac 48130 Payre en Aubrac**

Monsieur et Madame SOLIGNAC ont une solide expérience du commerce de détail et de gestion d'entreprise. Ils ont déjà repris le fonds de commerce de la boulangerie familiale en 2010, à Aumont-Aubrac. Le gérant de la Maison de la Presse souhaitait céder son activité pour cause de retraite mais n'avait pas trouvé de repreneur. En tant qu'artisans-commerçants, les époux SOLIGNAC sont persuadés de l'intérêt de maintenir une offre de première nécessité afin de limiter l'évasion commerciale hors bourg-centre. De plus l'entreprise à reprendre est pérenne, viable et présente de réels potentiels de développement.

L'objectifs des porteurs de projets est de maintenir une offre de proximité, de maintenir et créer des emplois (1.2ETP) et d'en tirer des niveaux de revenus corrects. La zone de chalandise couvre toutes les communes autour du village de Aumont-Aubrac compris.

Ce projet a été présenté au précédent comité de programmation et le porteur de projet a répondu aux interrogations des membres en annonçant que le dépôt de pain se ferait uniquement si toutes les boulangeries du village seraient fermées.

Le comité de programmation valide la note du comité technique qui a proposé une note **de 14.62/20 à ce projet qui sollicite la somme de 12 000€ de Leader.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **DENHEZ Fabrice : Reprise de l'épicerie de Serverette**

Ce projet de reprise de l'épicerie multiservices de Serverette est porté par Monsieur DENHEZ, nouvel arrivant sur le territoire avec sa famille. Cette reprise du dernier commerce alimentaire du village permettra d'offrir une offre alimentaire de première nécessité pour la population communale composée de plus de 60% de ménages retraités avec un enclavement géographique caractéristique de la ruralité.

Le repreneur par cette reprise d'activité, créera son propre emploi dans un secteur d'activité qui lui plaît tout comme la zone géographique. Ce projet permet également de renforcer la pérennité et la rentabilité du fonds de commerce repris et de renforcer les bonnes pratiques avec les partenaires locaux de la structure (fournisseurs, producteurs locaux, collectivités...).

Le démarrage de l'activité a été prévu pour début septembre.

Les membres du comité de programmation ont salué l'installation d'une nouvelle famille dans le village qui, de plus, permet de maintenir le dernier commerce du village via ce projet.

10

Le comité de programmation valide la note du comité technique qui a proposé une note **de 14.44/20 à ce projet qui sollicite la somme de 19 200€ de Leader.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère : Des histoires à cueillir et à replanter**

Forte de son expertise en matière d'animation de territoire, de valorisation du patrimoine et des savoir-faire, la fédération des foyers ruraux se proposent d'appuyer le développement d'une dynamique réelle autour des plantes sauvages en inventant à partir de ces ressources, des récits et des histoires qui permettraient de sensibiliser le grand public. En sortant d'une approche scientifique, et en faisant émerger un légendaire autour de cette richesse botanique du Gévaudan, la fédération souhaite tout à la fois favoriser la prise de conscience des habitants du territoire et véhiculer une autre image du Gévaudan à l'extérieur de celui-ci.

La mise en œuvre se déroulera en 3 phases :

1. D'Avril à Juillet 2018 - Une phase de résidence avec un artiste/conteur sur 3 territoires cibles (1 semaine/territoire) :

- Rencontres avec les habitants ancrés sur le territoire et acteurs économiques disposant d'une connaissance et d'un savoir-faire sur le sujet des plantes du Gévaudan
- Animations d'ateliers en lien avec la thématique et permettant de toucher enfants et personnes âgées
- A l'issue de la résidence, retours auprès du grand public de la matière collectée en vue de la création du spectacle : 2 lieux — 2 dates

2. De Septembre 2018 au Printemps 2019 - Création et consolidation du spectacle par l'artiste (scénographie, décors, etc.)

3. D'Avril à Septembre 2019 — Restitution

- 3 représentations du spectacle abouti dans des lieux insolites et patrimoniaux

Parallèlement, tout au long de ces trois phases, constitution d'une mémoire iconographique autour du projet.

Les membres du comité de programmation exposent le fait que le porteur de projet est invité à faire un partenariat avec les acteurs professionnels du territoire qui travaillent avec les plantes aromatiques et médicinales, et notamment pour l'extraction des huiles essentielles (exemple d'Essensigua).

Le comité de programmation valide la note du comité technique qui a proposé une note **de 12.59/20 à ce projet qui sollicite la somme de 13 504€ de Leader.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

Dossiers pour programmation :

▪ Aubrac Electro Velo : Location, Vente, randonnée en VTT à assistance électrique

Gaëlle LAURENT rappelle que ce projet a pour objectif de développer le tourisme lié à la pratique d'une activité de pleine nature via le VTT électrique sur le plateau de l'Aubrac, en lien avec le projet de Pôle de Pleine Nature sélectionné par le CGET Massif central fin 2016. L'ouverture se fera toute l'année, sur réservation, et un accueil continu sera organisé sur site en juillet et en août.

L'activité de l'entreprise consistera à louer des VTT à assistance électrique à l'heure, à la demi-journée ou à la journée ; mais aussi de proposer des randonnées accompagnées et des itinérances en partenariats avec les restaurateurs-hôteliers. De plus, la vente de VTT neufs ou d'occasion sera possible toute l'année.

Le projet sollicite une aide **de 3 192.20€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 13.57/20 lors de la séance du 17 mars 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 3 192.20€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ Commune du Masegros Causses Gorges : Aménagement d'une maison d'assistants maternels

Ce projet consiste à aménager une maison d'assistants maternels dans l'ancienne école de la commune nouvelle du Masegros. Cette commune est un pôle de services pour les villages isolés du Causse, ce projet permettra donc d'apporter un service à toute la population d'un bassin de vie.

La MAM permettra d'apporter une complémentarité avec les services déjà présents. Un local dans l'ancienne école pourra être mis à disposition des assistants maternels mais des travaux sont indispensables. Ce projet sera complémentaire avec la construction de la nouvelle école.

Le projet de création d'une maison d'assistants maternels contribue directement à l'attractivité du Pays du Gévaudan-Lozère en favorisant la qualité de vie pour des habitants, actuels comme futurs. Ce service de proximité contribuera à maintenir et à attirer de nouvelles populations.

La localisation du projet au centre de la commune nouvelle permettra de contribuer au maintien d'un tissu de services et commerces de proximité.

Par ailleurs cette structuration du service à destination de la petite enfance est aujourd'hui une nécessité pour répondre au un besoin de la population du Massegros et de ses alentours, en augmentation de près de 15% entre 2010 et 2014.

Ce dossier s'inscrit également dans le cadre du contrat de ruralité élaboré par le Pays du Gévaudan-Lozère.

Les financements d'État ont été acquis.

Le projet sollicite une aide **de 18 004€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 14.07/20 lors de la séance du 17 mars 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 18 004€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

12

La séance s'est terminée à 12h00 ; le prochain comité de programmation se déroulera en janvier 2018.

**Le Président de l'association du Pays du
Gévaudan – Lozère**

**Le vice-Président de l'association,
Président du Groupe d'Action Locale**



Jean-Paul POURQUIER

Jacques BLANC